

<p align="center"><b>CONSEIL DE QUARTIER SAINT-ETIENNE</b> <b>Assemblée générale du jeudi 13 septembre 2018</b></p>
---

**Présents :**

**Ville de Tours**

- M. BOUCHET, Maire de Tours
- M. ALUCHON, Adjoint des quartiers de Tours entre Loire et Cher
- M. HEREAU, Conseiller Municipal
- Mme PICAULT, Directrice de la Cohésion Sociale
- M. CAVALIER, Coordonnateur des conseils de quartier

**Habitants/Associations**

- Voir feuille de présence

-----

**1. Présentation du fonctionnement du conseil de quartier**

Monsieur le Maire présente la nouvelle organisation de la démocratie locale.

Suite à une consultation publique lancée au mois de février suivi d'ateliers participatifs organisés au mois de mars et dans le but de redynamiser la démocratie locale, un nouveau découpage de la ville en 8 conseils de quartier a été proposé et adopté par le Conseil Municipal au mois de juin. Ces conseils de quartier, nom générique pour ces instances à l'échelle nationale, remplacent les Conseils de Vie Locale (CVL) dont l'organisation et le fonctionnement devaient être réactualisés.

8 conseils se partagent donc le territoire : 2 à Tours Nord (Sainte-Radegonde et Saint-Symphorien), 4 à Tours Centre (Turones, Beaumont, Grandes Varennes et Saint-Etienne) et 2 à Tours Sud (Bords de Cher et Bel Air). De nouveaux noms caractérisent ces instances faisant appel à la ville historique ou encore à l'identité géographique des quartiers.

Le périmètre d'action comprend tout ce qui concourt à l'amélioration du cadre de vie : circulation, voirie, propreté/hygiène, espaces verts, aménagements locaux... Mais attention ! Ces conseils ne se substituent pas aux Comités de quartier (associations) dont la vocation est notamment de créer du lien social et de l'animation dans les quartiers.

L'assemblée générale de quartier, telle qu'elle se déroule ce soir, est ouverte à tous (habitants, associations locales, commerçants...). Il y en aura 2 par année scolaire (à l'automne et au printemps). Elles sont coprésidées par l'Adjoint de quartier du secteur concerné, M. ALUCHON pour Saint-Etienne (secondé par un autre élu municipal, M. HEREAU), et par un citoyen volontaire qui reste à désigner (ou tirer au sort). Elles seront également le lieu des retours des différents ateliers thématiques et du vote du budget. Outre l'animation des

assemblées générales, les coprésidents seront tenus informés des travaux des ateliers thématiques et se réuniront également de manière occasionnelle en Comité de pilotage (qui sera évoqué dans un point suivant).

Les ateliers thématiques se mettent en place lors des assemblées générales (éventuellement plus tard sur demande) et peuvent débiter leurs travaux à partir du moment où ils sont constitués d'au moins 5 membres permanents. Ils sont sous la responsabilité d'un citoyen volontaire et n'ont pas besoin d'élus ni de services pour travailler mais peuvent les inviter sur demande auprès du Coordonnateur des Conseils de quartier. Le Coordonnateur peut également aider les ateliers thématiques dans l'organisation de leur travaux (réservation de salle, liaison avec la Ville...). Ceux-ci doivent se fixer eux-mêmes des objectifs concrets réalisables ainsi qu'un calendrier annuel de travail. Ce sont les ateliers qui élaborent les propositions budgétaires qui seront ensuite proposées et votées en assemblée générale.

Une enveloppe budgétaire de secteur est disponible pour chaque conseil de quartier. En 2018, 80000 € sont disponibles pour l'ensemble du dispositif. Il s'agit d'un budget d'investissement (pour faire des travaux par exemple) mais en 2019, une enveloppe budgétaire supplémentaire de fonctionnement sera également mise à disposition du conseil de quartier (pour éditer des plaquettes ou flyers par exemple). Pour tout montant dépassant la limite de l'enveloppe budgétaire de secteur et/ou son périmètre d'action, celui-ci sera étudié par une commission municipale et, en fonction de sa faisabilité technique, soumis ensuite au vote de la population tourangelle.

Le Comité pilotage, composé de l'Adjointe à la Démocratie Locale (Mme NICOLAY-CABANNE) et des coprésidents élus et citoyens, aura pour vocation d'évaluer le dispositif des conseils de quartier et d'émettre des propositions en vue d'en améliorer l'organisation et le fonctionnement.

Enfin, pour tous sujets intéressants un ou plusieurs conseils de quartier, il sera possible de mettre en place des réunions inter-conseils de quartier et pour les sujets/projets à l'échelle de la commune, un forum de la participation pourra être également proposé. Il sera juste demandé à un citoyen d'en faire un retour lors de l'assemblée générale de quartier suivante.

#### **Remarques/observations de l'assemblée :**

Quel sera le rôle du coprésident citoyen ? → Il aura la charge de co-animer les assemblées générales de quartier avec l'Adjoint de quartier, d'être tenu informé de l'avancée des travaux des différents ateliers et de participer aux quelques Comités de pilotage qui auront lieu dans l'année.

Seulement 2 assemblées générales de quartier dans l'année ? → Il sera éventuellement possible de convoquer une assemblée générale extraordinaire si le besoin se fait ressentir.

Comment faire avec les anciens groupes de travail des CVL ? → Ils peuvent être reconstitués en ateliers thématiques.

Monsieur le maire précise que concernant l'ANRU, une nouvelle présentation complète sera organisée quand le projet sera mûr.

## **2. Tour de table de présentation et désignation du coprésident citoyen**

Après un tour de table des participants, M. GOUJON est tiré au sort pour devenir le Coprésident citoyen de ce conseil de quartier.

## **3. Constitution et inscription aux ateliers thématiques**

Plusieurs thématiques ressortent des discussions : circulation, patrimoine, environnement...

Il est décidé de constituer 3 ateliers :

- **Environnement** : 5 volontaires (l'atelier peut commencer ses travaux)
- **Patrimoine de quartier** : 3 volontaires (en cours de constitution)
- **Sécurité de la place et du jardin Velpeau**: 3 volontaires (en cours de constitution)

Ces ateliers, comme le présent compte rendu, seront mis en ligne dès que possible sur le site internet de la Ville [www.tours.fr](http://www.tours.fr) afin que d'autres personnes puissent s'inscrire.

Les intéressés peuvent également s'inscrire dès à présent par simple demande auprès du Coordonnateur des conseils de quartier.

Fin de la séance

**PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE**

**En cours de programmation**